



Deyvillers – Ils recouvrent des panneaux publicitaires illégaux

Des bandeaux « panneau illégal » posés sur chaque panneau

24 juin, 2017 *la rédaction* A la Une, Deyvillers, Environnement, Epinal5



Ce samedi matin, l'association **Paysage de France** a organisé une action à Deyvillers, pour dénoncer la présence de milliers de panneaux publicitaires illégaux le long des routes de France.

Dans les Vosges, comme ailleurs, des pans entiers des paysages de bord de route continuent à être pollués et la loi bafouée alors même que les infractions concernant ces panneaux sont classées dans les délits. Pour dénoncer cette pollution visuelle, l'association **Paysage de France** a organisé ce samedi une opération

symbolique sur la D420 entre Deyvillers et Epinal, face à l'ancienne Auberge du Cheval Blanc. Des bandeaux « panneau illégal » ont été posés sur tous les panneaux publicitaires situés le long de cette route.

Loi bafouée, paysages pollués

Le code de l'environnement stipule que, sauf exceptions prévues par la loi, toute publicité est interdite en dehors des agglomérations. En 2010, constatant que les préenseignes pullulaient le long des routes et polluaient le paysage, le législateur a étendu cette interdiction à la plupart d'entre elles. « Sept ans après la promulgation de cette disposition et près de deux ans après son entrée en vigueur, des centaines de milliers de ces panneaux (très souvent installés par la grande distribution) sont toujours en place. » **explique Laurent Fetet, le président de l'association.**

Pire, selon l'association « des sociétés d'affichage publicitaire, violant ouvertement et sciemment la loi, continuent à installer de tels panneaux, comme le long de la D165, vers Contrexéville, secteur pourtant « nettoyé » par la DDT en 2012. » poursuit l'association.





Rendre aux citoyens les paysages de bord de route pollués en toute illégalité

« La « patience » dont a fait preuve jusqu'à présent **Paysages de France** ne peut durer plus longtemps. » assure le président.

L'association demande donc aux préfets de France et aux maires concernés de faire enfin respecter le code de l'environnement et de rendre aux citoyens les paysages de bord de route que s'approprient certains en toute illégalité.

L'Association **Paysages de France** a été créée en février 1992 et, forte de ses adhérents, elle lutte sans relâche pour la préservation, la valorisation, la réhabilitation des paysages en menant entre autres des actions de sensibilisation.

Le démontage ou la mise en conformité des panneaux illégaux dénoncés par l'association se fait rarement spontanément par les maires ou les préfets lorsque l'association les informe.



C'est au prix de la constitution de dossiers souvent complexes, de relances, et parfois en allant jusqu'à l'action judiciaire que l'autorité en charge de la police de la publicité se décide à agir.

C.K.N.

